



Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED)

Formulaire d'autoévaluation pour les membres à part entière

L'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED) est régie par un Mandat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la procédure de renouvellement d'adhésion pour les membres à part entière, veuillez consulter le Mandat de l'ACSED, accessible sur le site web de l'ACSED au : <https://canalliance.org>.

1. Soumettre une autoévaluation pour les membres à part entière et les documents à l'appui

Les membres à part entière de l'ACSED doivent démontrer qu'ils continuent de se conformer au mandat de l'ACSED en remplissant le formulaire d'autoévaluation pour les membres à part entière, qu'ils remettront aux membres à part entière de l'ACSED ainsi qu'aux membres du Comité directeur *du Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationales*, pour un examen, accompagné des documents à l'appui requis. Veuillez faire parvenir vos documents auprès du Secrétariat de l'ACSED, avec les coordonnées accessibles sur le site web de l'ACSED au : <https://canalliance.org>.

2. Imputabilité du service public, clientèle, expérience, et assurance qualité

L'organisation doit se conformer en tout temps aux exigences suivantes :

2.1 Imputabilité du service public

Les membres de l'ACSED sont des prestataires de services d'évaluation de diplômes d'études bien établis qui satisfont à **au moins un** des critères suivants. L'organisation doit :

- a) faire partie d'une administration publique provinciale ou territoriale au Canada. Oui Non

b) avoir reçu d'une administration publique provinciale ou territoriale au Canada le mandat¹ d'offrir au Canada des services d'évaluation des diplômes d'études internationaux. Oui Non

c) démontrer que les évaluations qu'elle délivre sont reconnues² par un minimum de quatre organismes publics³ dans la province ou le territoire au Canada où elle est établie⁴. Oui Non

Veuillez soumettre les documents à l'appui.

Remarques de l'organisation :

2.2 Clientèle desservie

Votre organisation doit viser une clientèle élargie et doit produire des évaluations/rapports à usages multiples;

¹ L'organisation doit avoir clairement reçu d'un ministère provincial ou territorial au Canada le mandat d'offrir à la population des services d'évaluation de diplômes d'études internationaux. Ce mandat doit:

- provenir d'une autorité compétente au sein de ce ministère;
- indiquer la nature des services à offrir;
- préciser la durée du mandat;
- stipuler, s'il y a lieu, les restrictions applicables;
- décrire, s'il y a lieu, les mécanismes d'imputabilité ou de reddition de comptes liant l'organisation au ministère.

² Il s'agit de démontrer que les rapports d'évaluation sont reconnus par des organismes publics à des fins d'études, d'agrément ou d'embauche.

³ À cette fin, les organismes publics sont : les organismes de réglementation professionnelle, les associations professionnelles, les conseils, commissions ou districts scolaires de l'éducation primaire secondaire, les établissements d'enseignement postsecondaires, et les employeurs des secteurs public et parapublic. Ces organismes publics doivent être mandatés par une loi provinciale, territoriale ou fédérale au Canada.

⁴ Ces évaluations doivent être conformes aux dispositions des cadres juridiques provinciaux, territoriaux, fédéraux et internationaux qui ont force obligatoire (tels que la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance de 1997, la Convention mondiale de 2019, les lois sur les pratiques d'agrément équitables pour les organismes de réglementation professionnelle de même que les lois sur la protection des renseignements personnels et l'échange de données électroniques), y compris une opération d'affaire formelle établie dans une province ou un territoire au Canada, et le cas échéant, y percevoir la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH), et/ou autres taxes de vente provinciale sur les services taxables.

a) L'organisation dessert une clientèle élargie et ne doit pas se limiter à des personnes faisant une demande aux fins d'emploi, d'admission à un cycle d'études, d'affiliation professionnelle, d'immatriculation ou d'obtention d'un permis d'exercice auprès d'un seul type d'organisme compétent en matière de reconnaissance (comme une université, un collège, un organisme de réglementation professionnelle, une association professionnelle ou un employeur). Oui Non

b) L'organisation effectue des évaluations/rapports à usages multiples : Oui Non

- pour être utilisé(e)s et reconnu(e)s⁵ au Canada pour un cycle d'études, l'affiliation professionnelle / immatriculation / obtention d'un permis d'exercice et aux fins d'emploi;
- fondées sur une opinion d'expert non-contraignante, ancrée dans une procédure qui situe le diplôme d'études international d'une personne candidate dans le contexte pertinent du système d'éducation ayant émis le diplôme, et qui aboutit à déterminer la comparabilité aux diplômes d'études émis dans au moins l'un des 13 systèmes d'éducation provinciaux et territoriaux du Canada; cette comparabilité s'apprécie au regard des niveaux, types et des caractéristiques qui se retrouvent habituellement au Canada⁶; et
- couvrant une gamme complète de systèmes d'éducation en dehors du Canada, de disciplines et de niveaux d'instruction (p. ex., du secondaire aux études doctorales, tant dans le contexte d'études universitaires que de programmes de formation technique et professionnelle).

Remarques de l'organisation :

⁵ Il s'agit de démontrer que les rapports d'évaluation sont reconnus par des organismes publics à des fins d'études, d'agrément ou d'embauche.

⁶ Les organismes compétents en matière de reconnaissance et les services d'évaluation au Canada peuvent recourir à une terminologie variée, telle que mais non limitée à : évaluation comparative aux standards d'éducation canadiens, évaluation comparative des études effectuées hors du Québec (évaluation comparative).

2.3 Police de responsabilité civile générale

Hormis pour une organisation faisant partie d'une administration publique provinciale ou territoriale au Canada, votre organisation devra, à ses frais et sans limiter ses obligations au titre du présent document, assurer ses activités aux termes d'une police de responsabilité civile générale d'un montant qui ne sera pas inférieur à 1 000 000 \$ par événement (avec un maximum général annuel, le cas échéant, qui ne sera pas inférieur à 2 000 000 \$) l'assurant contre les dommages corporels, les préjudices personnels et les dommages matériels, y compris toute perte de jouissance en découlant. Cette protection comprendra une responsabilité contractuelle globale et s'étendra aux employées et employés qui y figureront comme assurés supplémentaires.

- a) Les opérations de l'organisation sont assurées au niveau requis ou supplémentaire. Oui Non

Remarques de l'organisation :

2.4 Nombre de rapport d'évaluation de diplômes d'études et expérience

Votre organisation doit s'être conformé aux critères ci-dessus et le *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*, y compris le *Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes d'études internationaux*, pendant une période d'au moins un an et avoir produit un nombre significatif de rapports d'évaluation destinés à être utilisés et reconnus au Canada (au moins 1 500 pendant cette période).

- a) L'organisation a montré de façon satisfaisante qu'il se conforme aux critères définis ici-haut, le *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*, y compris le *Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation* Oui Non

des diplômes d'études internationaux, depuis au moins un an.

- b) L'organisation a produit un minimum de 1 500 rapports d'évaluation destinés à être utilisés et reconnus⁷ au Canada conformes aux critères définis dans le *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux* pendant cette période. Oui Non

Remarques de l'organisation :

2.5 L'adhésion au Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux

Votre organisation doit démontrer qu'elle se conforme au *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*⁸, y compris son *Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes d'études internationaux*.

Outil 2 du Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux⁹ sert de rapport d'autoévaluation, soumis par les membres à part entière de l'ACSED, pour confirmer leur conformité continue au *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*, y compris le *Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes d'études internationaux*.

- a) L'organisation se conforme au *Cadre pancanadien* Oui Non

⁷ Il s'agit de démontrer que les rapports d'évaluation sont reconnus par des organismes publics à des fins d'études, d'agrément ou d'embauche.

⁸ CICDI. Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux. Sur internet : [https://www.cicdi.ca/1506/consultez_le_cadre_pancanadien_d_assurance_de_la_qualite_pour_l_evaluation_de_s_diplomes_d_etudes_internationaux_\(caq\).canada](https://www.cicdi.ca/1506/consultez_le_cadre_pancanadien_d_assurance_de_la_qualite_pour_l_evaluation_de_s_diplomes_d_etudes_internationaux_(caq).canada)

⁹ CICDI. Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux – Outil 2. Sur internet : https://www.cicdi.ca/1499/observer_le_cadre_pancanadien_d_assurance_de_la_qualite_au_sein_de_votre_org_anisation.canada

d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationales, y compris le Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes d'études internationales.

Remarques de l'organisation :

3. Déclaration de conformité

Je, soussigné, déclare que _____, respecte le mandat de l'ACSED tel que décrit au [<http://www.canalliance.org>], et plus particulièrement les critères d'adhésion à l'ACSED, rôle et responsabilités des membres de l'ACSED, droits des membres de l'ACSED, restrictions et obligations des membres ainsi qu'une adhérence continue au *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationales* et par conséquent, se qualifie comme membre à part entière de l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED).

Examiné et signé par :

Nom de l'organisation d'évaluation de diplômes d'études

Signature

Date

Nom

Titre